



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition. Par sécurité, le stationnement dans la cour de la salle de Vauville n'est pas autorisé.

**Les parents des enfants mineurs devront s'assurer de la présence de l'encadrant avant de laisser leur enfant à l'activité.**

Les activités à l'année se déroulent dans différentes salles de la Hague, **sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés.**

Il est vivement recommandé de *venir avec une tenue adaptée à votre activité.*

**Adhésion** : L'adhésion à l'association Antirouille est due par année scolaire et par foyer. Celle-ci, par le paiement de la cotisation, implique le respect du règlement intérieur. **L'adhésion n'est, en aucun cas, remboursable.**

**Participation financière** : Elle est fixée pour chaque activité par les membres du conseil d'administration et est à régler lors de l'inscription. Elle est due pour l'année et est, en principe, non remboursable. Elle peut être payée en 3 fois (chèques faits en septembre, et déposés fin septembre, fin octobre et fin novembre). Le remboursement de cette participation se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication jusqu'à la fin de l'année, sur la base du nombre des séances restantes.

**Les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du règlement.** En cas de désistement, l'association se réserve le droit de retenir jusqu'à 30% de la participation demandée à l'activité. Les séances ne seront pas remboursées en cas d'absence fortuite de l'intervenant.

Les statuts de l'association peuvent être consultés auprès des membres du bureau.

**Licence** : Seules les activités dépendant de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (*zumba*®, *gym'plurielles*®, *actigym'senior*®, *récréa'gym*®, *gym 3 pommes*®) et de la Fédération Française de Danse (*danse tahitienne et orientale*) nécessitent une licence. Pour toutes les activités sans licence, les participants doivent avoir une assurance personnelle.

**Certificat Médical** : Il est demandé pour les activités sportives (y compris le yoga), et la danse. Dorénavant, le certificat médical est valable 3 ans (dont ceux rédigés en septembre 2016), à condition de renouveler son inscription pour la même activité et auprès de la même structure. Dans ce cas, un questionnaire de santé est à remplir par l'adhérent.

**Réductions** : elles sont possibles, sur justificatif, pour :

- les bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi en fin de droits,
- les enfants de 6 à 18 ans de la commune de la Hague, bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (coupons loisirs à retirer à l'accueil de la mairie de La Hague),
- sous conditions, pour les jeunes titulaires du chéquier Spot 50 et Atouts Normandie.
- les familles inscrivant 2 enfants : une réduction de 5% sera effectuée sur les inscriptions à l'année pour chacun des enfants ; réduction de 10% sur les inscriptions à l'année pour tous les enfants, à partir de 3 enfants d'un même foyer inscrits.

Nous acceptons les Chèques-Vacances et les Coupons-Sport, ainsi que les Chèques Culture et les chèques Sport et Bien-Être.

**Nous vous convions  
à venir participer  
à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
de L'association,  
qui aura lieu  
le mercredi 7 nov. 2018,  
à 20h30, à Vauville.**